

Pédophilie : une délicate commission d'enquête

Le projet du Sénat risque
de se heurter aux procédures
judiciaires et à la séparation
de l'Eglise et de l'Etat **Page 3**

Les élus PS du Sénat vont utiliser leur droit de tirage pour ouvrir l'investigation. Mais les écueils ne manqueront pas: risque d'empiétement sur la justice, séparation de l'Eglise et de l'Etat...

La délicate création d'une commission d'enquête sur la pédophilie dans l'Eglise

Contorsions

La lettre hebdomadaire *Témoignage chrétien* a lancé un appel, appuyé par plusieurs personnalités, pour la création d'une commission d'enquête parlementaire pour « faire toute la transparence sur les crimes de pédophilie et leur dissimulation dans l'Eglise catholique » en France. A l'exception des Républicains, la plupart des groupes politiques au Parlement s'y disent favorables, sur le principe.

Caroline Vigoureux

NOMBRE DE COMMISSIONS d'enquête parlementaires passent totalement inaperçues. D'autres font grand bruit, comme celles créées par l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'affaire Benalla. Avant même de voir le jour, l'idée d'une commission d'enquête sur les crimes de pédophilie dans l'Eglise fait beaucoup parler d'elle. C'est *Témoignage chrétien* qui a lancé une pétition en faveur d'une telle commission, signée par près de 30 000 personnes.

A l'Assemblée nationale comme au Sénat, les parlementaires socialistes ont décidé de se saisir de la question. La présidente du groupe PS

au Palais Bourbon, Valérie Rabault, cosignataire de la pétition, a rencontré mercredi soir le président de l'Assemblée, Richard Ferrand, pour lui demander de créer une commission d'enquête par ses pouvoirs propres. « Ben voyons! », lui a-t-il gentiment répondu devant la presse parlementaire, estimant que cette commission fait partie des sujets qui donnent lieu... « à un certain jésuitisme ». De fait, les députés socialistes auraient pu utiliser leur droit de tirage - dont dispose chaque groupe politique, une fois par session ordinaire - pour réclamer la création d'une commission d'enquête. Mais ils ne veulent pas griller leur seule cartouche.

Finalement, députés et sénateurs PS ont passé un deal jeudi : ce sont les élus socialistes de la Haute Assemblée qui vont utiliser leur droit de tirage. Jean-Pierre Sueur, Patrick Kanner, Marie Pierre de la Gontrie et Laurence Rossignol, eux aussi signataires de la pétition, ont reçu jeudi des cosignataires parmi lesquels l'inspecteur des affaires sociales Daniel Lenoir, ancien directeur de la Caisse nationale d'allocations familiales, et le chef d'entreprise Jean-Marc Salvanès. « Il ne s'agit pas d'interférer dans le fonctionnement interne de l'Eglise mais ces

crimes constituent un phénomène de société qui relève de la non-application de la loi. On méconnaît le droit à la réparation des victimes », plaide le vice-président de la commission des lois du Sénat, l'élu du Loiret Jean-Pierre Sueur.

« **Libellé astucieux** ». Comme le veut la procédure, les sénateurs vont écrire au président du Sénat, qui va lui-même saisir la commission des lois, pour juger de la recevabilité de la demande, ainsi qu'à la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, qui devra dire si l'objet de la commission d'enquête est compatible ou non avec les procédures judiciaires en cours. Aux socialistes de trouver une formule assez subtile pour ne pas empiéter sur les affaires judiciaires, comme le prévoit l'ordonnance qui régit les commissions d'enquête. « Si le libellé est suffisamment astucieux, ça passera », glisse-t-on au Sénat. « Notre but n'est pas de condamner mais de faire des recommandations pour que ça ne se reproduise plus », précise Jean-Pierre Sueur.

L'idée même que des parlementaires interviennent dans les affaires liées à une religion ne fait pas consensus auprès de la majorité. Parmi les signataires de la pétition se trouvent deux élus LREM des Hauts-de-Seine, le député Jacques Maire et le sénateur André Gatollin. En charge des questions de laïcité au sein du groupe macroniste, le député du Val d'Oise, Aurélien Taché, y est aussi favorable. « Il faut bien s'entendre sur le sujet, il ne doit pas y avoir d'ingérence dans l'organisation de l'Eglise. Nous pouvons nous attacher à voir quels sont les liens entre les pouvoirs

publics et l'Eglise », explique-t-il. Et de prévenir : « Il ne faut pas que la commission d'enquête soit un tribunal. C'est un sujet fragile avec des centaines de familles brisées, la justice doit faire son travail sans que le Parlement intervienne. »

En réunion de groupe mardi dernier, le nouveau chef de file des députés macronistes, le député de Paris Gilles Le Gendre, a simplement indiqué que le sujet serait bientôt à l'ordre du jour, sans se prononcer directement dessus. « Dans le cadre de la loi de 1905, l'Etat n'a pas à se préoccuper des affaires de l'Eglise. La République admet tous les cultes mais n'en sélectionne aucun ! » tempête un député LREM.

Dans une interview à *La Croix* publiée jeudi, le président de la Conférence des évêques de France, Mgr Georges Pontier, s'est dit favorable à une enquête du Parlement mais qui n'aurait pas l'Eglise catholique comme « seul périmètre ». « C'est de la fausse pudeur, évacue Aurélien Taché. Les cas sont répertoriés de manière massive et systémique dans l'Eglise. La religion catholique est la seule qui impose le célibat des prêtres. Cela reviendrait à créer un clivage entre les croyants et les non-croyants, ce serait terrible. »

Le tout dans un contexte où La Manif pour tous mobilise déjà ses troupes en vue de l'arrivée du projet de loi bioéthique début 2019 au Parlement, qui prévoit l'extension de la PMA aux célibataires et aux couples de femmes. Une source interne au Sénat prévient : « Il ne faut pas en rajouter des tonnes, pour ne pas mettre le pays à feu et à sang ».

@CaroVigoureux



SIPA PRESS

Les socialistes **Jean-Pierre Sueur**, au Sénat, et **Valérie Rabault**, à l'Assemblée, plaident pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les cas de pédophilie dans l'Eglise.